



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2023-005

Séance du 22 février 2023

Le vingt-deux février deux mille vingt-trois à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Abdelhamid BELHADDAD, Noël LACROIX, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Mathilde SONZOGNI, Martine MARTY, Annie BONNIVARD, Romain CUGNET.

Absents excusés : José ACEBEDO-CANDIL donne procuration à Annie BONNIVARD, Philippe BOST donne procuration à Martine MARTY, Roberto SAILIS, Philippe GIRARD donne procuration à Abdelhamid BELHADDAD, Stéphane ROBIN donne procuration à Romain CUGNET, Natacha DURIEUX.

Absents non excusés : Isabelle BIETRIX, Jean Christophe WALLEZ.

Secrétaire de séance : Romain CUGNET

Date de Convocation : 16 février 2023

Membres en exercice : 18

Présents : 10

Votants : 11

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion communiqué par Monsieur Dominique QUATREVILLE, Comptable public de La Chambre. Les écritures sont en totale concordance avec la comptabilité du Syndicat.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

54000 - SIVU ARC ENERGIES MAURIENNE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	329 031,80		-192 310,46		137 513,34
Fonctionnement	1 522 146,85		709 291,05		2 231 437,90
TOTAL I	1 851 978,65		516 972,59		2 368 951,24
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 851 978,65		516 972,59		2 368 951,24

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Président
Gérard BORDON

ARC ENERGIES MAURIENNE

Le PRESIDENT
GERARD BORDON